



Après la saga des fausses bouteilles de Romanée-Conti, voilà le feuilleton des caisses payées, mais jamais livrées.

Exclusif : encore une étrange affaire de "caisses fantômes" de grands vins !

De grandes étiquettes payées mais jamais livrées, des factures mal remboursées, des professionnels furibards, des avocats survoltés... Et un nom à la Simeron qui tourne en boude : la Cave des Pucés du Canal, près de Lyon.

En septembre 2016, quand ce négociant bordelais découvre une belle caisse de douze vins du domaine de la Romanée-Conti (DRC) à vendre en ligne pour 24 798 euros, l'affaire est vite réglée : la somme est versée d'avance à une société de vente de vins rares, la Cave des Pucés du Canal (C.D.P.C.), à Villeurbanne, laquelle émet une facture en bonne et due forme détaillant les trésors acquis : une précieuse Romanée-Conti 2006, trois La Tâche 2006 (lire ci-contre)...

Le rêve pour tout connaisseur ! Et pour un prix qui, quoiqu'élevé, permet encore d'espérer faire une affaire, comme le relève Aubert de Villaine, cogérant et gardien de l'intégrité du fameux domaine : « Cella représente le double

Maître Anne-Sophie Lourme représentante le négociant bordelais qui dénonce la C.D.P.C.

En 2015, lui aussi craque pour une superbe caisse panachée du DRC : quinze bouteilles vendues pour 19 700 euros.

Le règlement est envoyé et immédiatement débité. Par deux fois la livraison de la caisse, prévue en France, est annulée. Paul



É. Auvray

boudons ces pages. En réalité, aujourd'hui, il est seul à poursuivre la C.D.P.C. avec son avocate parisienne, M^{me} Stéphanie Loyer, qui a pour sa part examiné plusieurs cas impliquant la C.D.P.C. « Les choses suivent leur cours », commente-t-elle, discrète. Le dossier est complexe : de nombreux plaignants préfèrent ne pas être associés publiquement aux faits. Rien de pire pour les affaires... Surtout, le volet exploitable au tribunal de commerce vient d'être clos à l'issue d'une ultime péripétie : « La liquidation judiciaire de la C.D.P.C. vient d'être prononcée, cela éteint toute action civile. Mais nous allons attaquer au pénal dans les semaines à venir, en portant plainte pour des faits d'escroquerie », déclare M^{me} Anne-Sophie Lourme.

Son bureau : un simple conteneur !

Qui agit derrière cette structure, cible de tant de contestations ? Un nom revient dans tous les documents relatifs à l'affaire, déjà épinglé sur le blog d'un correspondant du magazine *Decanter*, Jim Budd : « *Quiconque se verrait proposer du vin par (monsieur) Olivier Uguen ou ses sociétés serait avisé de déclinier toute proposition commerciale* ». Jim Budd nous a confirmé depuis l'Écosse avoir été contacté par un groupe de professionnels se déclarant victimes d'Olivier Uguen.

Vérifications faites, Olivier Uguen est bien un entrepreneur de la région lyonnaise, dûment enregistré comme gérant de plusieurs sociétés (dont les sociétés concernées), la plupart aujourd'hui en liquidation : la C.D.P.C., mais



L'une des factures de grands vins établies par la C.D.P.C. : le client n'a jamais vu la couleur des bouteilles commandées.

Herman a alors résolu de rédiger une lettre adressée au procureur de la République pour narner sa mésaventure.

La encore, si la société vendeuse se nomme S & P Development, c'est bien la même société, la Cave des Pucés du Canal, qui facture et encaisse. D'ailleurs, quelques semaines plus tard, après une plainte auprès de la police néerlandaise, un peu plus de la moitié de la somme, soit 10 700 euros, est remboursée.

Question : mais comment cette société enregistrée à Villeurbanne sous l'acronyme C.D.P.C. réussit-elle à convaincre tant de professionnels aguerris de payer d'avance des vins de collection sur une simple proposition photo ? Et qui rembourse en partie ses clients s'estimant floutés ?

Attaques au pénal pour escroquerie

Selon nos informations, une quinzaine de sociétés basées à Bordeaux, en Languedoc, aux Pays-Bas ou en Asie ont eu à se plaindre des méthodes de la C.D.P.C. L'acheteuse française de la multinationale Vinum Fine Wine (Singapour, Londres) préfère oublier son contact avec la C.D.P.C.. À Hong Kong, David Ng, cofondateur du groupe Dave Fung Vinters, ne décolère pas. Il a pris la tête en début d'année d'un petit groupe de plaignants décidés à s'organiser pour retrouver les sommes perdues. « Nous venons juste de lancer le processus légal », nous écrit-il depuis l'Asie au moment où nous

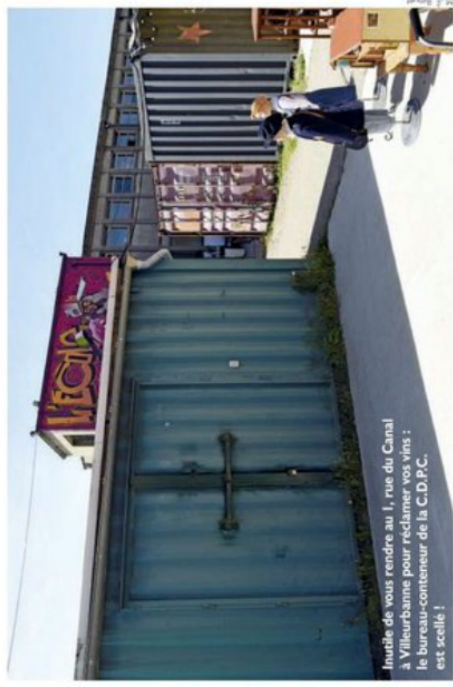
aussi Why not wine, France divin, Excellent wine, Wine network, Champagne et spiritueux diffusion ou S & P Development. Nous nous sommes rendus au siège de la C.D.C.P., au sein des puces de Villeurbanne : il s'agit d'un simple conteneur scellé (photo ci-dessous) !

Des Romanée-Conti aux puces

Contacté par nos soins, le gérant de l'ex-C.D.P.C. nous a répondu, balayant les accusations de ses clients. « J'en tends leur mécontentement. Mais tout a été fait pour minimiser la casse », assure Olivier Uguen. Et de préciser : « Seules quinze sociétés sont plaignantes sur 300 clients. Il ne s'agit là que de la triste incidence de la fermeture de sociétés commerciales ». Autrement dit, ce genre de couacs arrive dans de nombreux secteurs... D'ailleurs, lui aussi n'a pas été payé par certains fournisseurs, argumente-t-il, en rappelant que c'est le tribunal de commerce de Lyon et non lui-même qui a placé en liquidation judiciaire ses sociétés. Les clients floutés apprécieront.

Souhaitons que la justice éclaircisse cette affaire. En attendant, elle met en lumière ce marché gris des grands vins où de simples caisses siglées DRC peuvent faire perdre la raison à des professionnels patentés. « Ces caisses valent de l'or, c'est le business. Que certains balancent des caisses fantômes sur le marché pour se faire un peu de trésorerie, ça existe », explique un marchand bourguignon, insistant sur l'aveuglement de certains opérateurs. •

Benoist-Simmat



Inutile de vous rendre au 1, rue du Canal à Villeurbanne pour réclamer vos vins : le bureau-conteneur de la C.D.P.C. est scellé !